BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Ainsi s'achève l'année 2024 avec une situation internationale inquiétante avec de nombreux conflits interminables.

Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier.

Notre pays se révèle divisé dans une société fracturée. Dans cette vie politique tourmentée, je reste convaincu que la commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité et je m'attache à la gérer comme il se doit.

Je dois admettre que l'année 2024 a été particulièrement mouvementée avec notamment l'affaire du gymnase qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Comme je l'ai évoqué lors de la dernière séance de conseil municipal, je regrette l'obstination dès le sinistre des parties adverses à ne pas vouloir admettre la faute. Les assurances auraient joué leur rôle et le gymnase aurait été réparé aussitôt. Une nouvelle réunion d'expertise s'est déroulée le 13 décembre. Elle s'est conclue sur la signature d'un protocole d'accord de toutes les parties qui devrait maintenant permettre la réalisation des travaux. Le dossier ne sera pas pour autant refermé car je compte défendre comme il se doit les intérêts de la commune. Vous pouvez compter sur ma détermination !

La construction de la salle de restaurant scolaire avec un accueil ALSH va pouvoir commencer. La commission d'appel d'offres a attribué les lots. La bonne nouvelle est que j'ai réussi à tenir mes engagements d'aller chercher le maximum de subventions. Nous avons obtenu une subvention de la Caisse d'allocations familiales sur la partie ALSH d'un montant de 198 500 euros ce qui porte le total des subventions à 706 017.00 euros. Nous n'aurons pas besoin de recourir à l'emprunt pour réaliser notre projet.

Pour 2025, j'ai décidé de solliciter des aides pour la réhabilitation de la cour de l'école de l'Ecole Jean Gaudier avec la construction de toilettes avec accès PMR et d'un préau. Ce ne sera pas du luxe mais une nécessité pour le confort des enfants.

Mais la trêve des confiseurs s'installe et je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille.

Je vous donne rendez-vous dimanche 12 janvier à 11 heures à la Maison Pour Tous pour la cérémonie des vœux.

Prenez soin de vous et Joyeux Noël à tous !

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

Informations Générales

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
La mairie sera fermée exceptionnellement les mardis 24 et 31 décembre après-midi.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjoints sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :

le vendredi de 17h à 18h

- Mme Sylviane BEAURAIN, 1ère adjointe :

le mercredi de 17h à 18h

- Mr Alain CAPON, 2ème adjoint :

le lundi de 17h à 18h

- Mme Dany HUMEL, 3ème adjointe :

le mardi de 17h à 18h

- Mr Tony DACHEUX, 4ème adjoint :

le jeudi de 17h à 18h

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **9h à 17h du 1er novembre au 31 mars.**

LA POSTE

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.
La poste sera fermée exceptionnellement les mardi 24 et 31/12/2024 après-midi et le vendredi 03/01/2025 après-midi

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.
Arrêté municipal N° 2021-PM 07

Entretien : en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.
Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires des lieux. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

Neige et verglas : dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.
En cas de verglas, ils doivent jeter du sable ou du sel devant leurs habitations.

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, sur toute la largeur de la propriété.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les mardis 24 et 31 décembre

Bac jaune : le vendredi 27 décembre

Dans le cadre de l'arrêt du verre en porte à porte à compter du 1er janvier 2025, une refonte des zones et des jours de collecte est mise en place
Les modifications sont les suivantes pour notre commune :

Pour les déchets recyclables (poubelle jaune) :
En 2024 : collecte le vendredi
En 2025 : collecte le jeudi

Pour les ordures ménagères (poubelle noire) :
En 2024 : collecte le mardi
En 2025 : collecte le vendredi

Emplacements des 9 containers à verre :

1. Rue Geneviève Gabard au niveau de l'usine Holleville
2. HLM rue de Verdun
3. Parking Stalingrad rue Roger Salengro
4. Parking à côté de Gamm vert rue Henri Barbusse
5. MPT (à l'intérieur) rue Charles Vérecque
6. Parking sortie Fressenneville rue Jules Guesde
7. Parking des Tilleuls
8. Rue Jean Jaurès direction Woincourt
9. Square du château brûlé rue Karl Marx

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.
Prochaine permanence pas encore connue.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :
- mardi de 15h30 à 17h00
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

Fermeture du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025 inclus

MAISON POUR TOUS

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11H30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation.

COMPOSTEUR PARTAGÉ

RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :

- Fruits coupés en morceaux
- Pas de tonte de gazon
- Pas de papier
- Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- Ne pas oublier de mélanger

Démarches administratives MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

REGISTRE ELECTORAL

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Pour cela, plusieurs solutions : en mairie ou par internet sur service-public.fr
Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

Informations diverses

DÉCHETTERIE

Du 1er novembre 2024 au 14 avril 2025, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 16h45
Mardi	13h30 - 16h45
Mercredi	13h30 - 16h45
Jeudi	13h30 - 16h45
Vendredi	9h00 - 11h45/13h30 - 16h45

Samedi : en continue de 9h00 à 16h45

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.
Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Madame FORESTIER Marie, conciliatrice de justice, assure une permanence en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN les 1er et 3ème jeudis du mois. Prise de RDV en mairie au 03.22.60.36.60.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut ensuite être homologué par la justice.
Litiges concernés et champ d'action :

- Relations entre bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problèmes de copropriété
- Litiges entres commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 25 décembre : Florence Dubus et Aline Chalvet – 03.22.24.20.20
Le 29 décembre : cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22
Le 1er janvier 2025 : Marie-Odile Gaillard – 03.22.60.80.31
Le 5 janvier : Julie Padé – 06.23.46.42.73

SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54

SAPEURS-POMPIERS

La vente des calendriers pour l'année 2025 a débuté le 5 novembre et durera jusqu'à fin décembre.
Les membres du corps se déplaceront à domicile.
A cette occasion, les sapeurs-pompiers vous remercient d'avance pour l'accueil chaleureux que vous leur réserverez lors de leur passage

LE FRATERNIBUS

Qu'est-ce que c'est ?
C'est un véhicule itinérant, de la taille d'un camping-car qui se déplace et s'installe sur une place de village pour aller à la rencontre de la population, des personnes isolées pour créer des liens. Il circule sur le territoire du Vimeu, notamment sur les communes de Friville-Escarbotin, Fressenneville et Feuquières-en-Vimeu.

Le Fraternibus a pour objectif de :
Rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking face aux HLM et le mercredi à 14h au milieu de la résidence des Tilleuls.

Vous serez accueillis avec une boisson et un goûter, des jeux, des livres et un ordinateur.

Les personnes seules qui ont besoin de passer un moment convivial, les enfants et leurs parents, vous qui avez besoin d'aide informatique sur différents sujets, n'hésitez pas à aller à la rencontre du Fraternibus, vous serez les bienvenus.

ASSOCIATION TOMBÉE DU NID

L'association Tombée du Nid est un réseau d'entraide de proximité gratuit au service des familles ayant un enfant porteur de handicap. Présente dans les Hauts de France, elle fonctionne grâce à l'application « Le Cœur du Nid » que vous pouvez télécharger sur votre téléphone portable ou votre tablette. Tout comme le soutien et l'aide apportés, cette application est gratuite mais indispensable pour entrer en contact avec l'association. Elle concentre l'entraide et le soutien apportés au quotidien, capitalise et partage les bonnes pratiques pour rompre l'isolement des familles.

Vous avez un enfant porteur de handicap et vous avez besoin d'être soutenu(e), aidée(e), conseillé(e) ?
Les bénévoles formés et à proximité seront ravi(e)s de vous accompagner dans votre quotidien et vos démarches.

Vous voulez rencontrer d'autres familles pour partager un moment convivial et échanger ?
Rejoignez-les pour créer du lien !

Vous souhaitez soutenir, aider ou conseiller une famille ayant un enfant porteur de handicap ?
Rejoignez-les en qualité de bénévole !
Vous êtes responsable d'association, de structure, élu... Vous souhaitez plus de renseignements, un contact direct ?

N'hésitez pas à contacter Monsieur Gally : ericgally@tombeedunid.fr
En qualité d'ambassadeur, il est chargé du développement de l'association sur le département de la Somme afin de la faire connaître des familles et des professionnels en lien avec le handicap mais aussi de renforcer l'équipe de bénévoles déjà en place.

Il se tient à votre disposition si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Animations-Festivités

GALETTE DES ROIS AUX AINÉS

Un après-midi musical avec galette des rois est offert par la municipalité à tous les ainés de la commune à partir de 60 ans **le mercredi 15 janvier 2025 à partir de 14h30, à la MPT.**
Afin d'en faciliter l'organisation, les inscriptions doivent être faites au secrétariat de mairie avant le 10 janvier 2025, dernier délai.

ARBRE DE NOËL DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

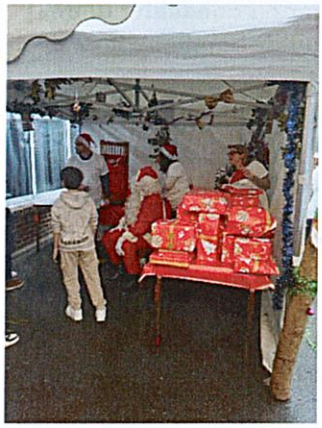

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une cérémonie officielle destinée à commémorer **l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918** a eu lieu le lundi **11 novembre 2024.** Ci-dessous le message de l'UFAC lu par les élèves de l'école Jean Gaudier :

Il y a 105 ans, le 11 novembre 1918, les cloches de toutes les villes et de tous les villages de France retentissaient pour annoncer la fin d'une tragédie qui avait duré 52 mois.

Dès lors, notre pays se couvrit d'un manteau de monuments aux morts où furent gravés les noms de tous ceux qui, enfants de ces villes ou villages qui ne connurent aucune exception, avaient donné leur vie pour la sauvegarde de notre Patrie.

Au fond de l'âme de chaque Français, ces monuments avaient sans doute valeur de talismans destinés à exorciser l'indicible et afin que celle que l'on dénomma la Grande Guerre fut la dernière.

Hélas, aujourd'hui et depuis vingt mois, la guerre est de retour en Europe et, comble d'ironie, on y retrouve des ingrédients de la Grande Guerre tels que des tranchées qui figent le front et le rôle déterminant de l'artillerie.

C'est pourquoi, en ce jour de commémoration qui, compte-tenu du contexte, revêt un aspect particulier et doit servir d'alerte, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) en même temps qu'elle rend hommage au courage exemplaire des « Poilus » comme de tous les « Morts pour la France » de toutes les guerres, rappelle l'un de ses objectifs fondamentaux : s'opposer à tout règlement de conflit par la guerre, l'obtenir par la négociation, agir résolument et avec persévérance pour la Paix et œuvrer dans ce sens avec les générations nouvelles.

Vive la République ! Vive la France !

* Souvenances d'ici *

Il y a quatre-vingts ans, notre village était libéré de quatre années d'occupation par l'armée allemande.

Après avoir connu des soldats conquérants et qui semblaient invincibles, nos Anciens les ont vu fuir en 44, devenus de pauvres servants d'une armée désormais en pleine déroute.

Alors, bien sûr, pour la majorité des Fressennevillois le jour de la Libération fut une explosion de joie, tant ces heures heureuses étaient attendues et espérées. Mais pour d'autres, ce bonheur fut entaché par la mort d'un proche tué par cette guerre, ou par l'attente du retour d'un enfant soldat ou d'un mari prisonnier dont ils n'avaient plus de nouvelles. Pour d'autres enfin, ce furent des heures assombries par des vengeances quelquefois exagérées.

Tous ces moments-là font partie de l'Histoire de Fressenneville et ne doivent pas s'évanouir avec le temps !

Aussi, pour laisser à nos enfants une trace écrite de cette période difficile, je recherche tout témoignage de cette occupation et des jours qui ont suivi cette libération. Que ce soit votre propre vécu, ce que vous en ont raconté vos parents, un simple texte, une courte lettre, une photo abîmée, qu'importe, le moindre petit souvenir peut aider à reconstruire ces moments historiques fressennevillois que nos livres d'Ecole ignorent absolument.

Si vous êtes prêts à participer à cette collecte mémorielle alors je suis prêt à vous écouter.

La mémoire ne peut vivre que si elle est transmise.

LEROY Yanick, Fressenneville

COMMEMORATION DU 5 DÉCEMBRE

Une cérémonie officielle en hommage aux « Morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et pendant les combats de Tunisie et du Maroc a été organisée le jeudi 5 décembre 2024. Ci-dessous, le message fédéral lu :

Cette année 2024 marque le 70ème anniversaire du début du conflit en Algérie le 1er novembre 1954, un maintien de l'ordre qui sera qualifié guerre seulement à partir de 1999.

Pendant 7 ans plus de 25.000 jeunes hommes appelés du contingent vont perdre la vie en Afrique du Nord, soit une cinquantaine par semaine. Ils ne souhaitaient que profiter de la vie et c'est avec angoisse, appréhension mais avec courage qu'ils franchirent la Méditerranée à l'appel de la Patrie.

Ce n'est que le 26 septembre 2003 que fut créée par le Président Jacques Chirac la journée nationale en hommage « aux morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les conflits au Maroc et en Tunisie. Auparavant aucune date officielle ne reconnaissait le sacrifice de toutes ces victimes. Le 5 décembre 2003, 40 ans après la fin des hostilités, est la date de l'inauguration d'un monument national érigé quai Branly sur les bords de la Seine à Paris où défilent nuit et jour les noms de tous les morts pour la France en Afrique du Nord.

C'est en ce lieu et devant les monuments aux morts de nos villes et villages que nous nous rassemblons tous les ans pour rendre un hommage solennel à nos frères d'Armes souvent restés dans l'oubli. Les voici qui réapparaissent en cette journée, eux qui ont été inhumés dans la plus grande discrétion. Le 5 décembre est bien le jour où l'on doit se souvenir et se recueillir car c'est le jour où la France a reconnu les souffrances et le sacrifice de milliers de militaires mais aussi de civils dans ces années tragiques que notre pays a connues.

Souhaitons voir pendant longtemps les drapeaux s'incliner le 5 décembre en leur mémoire.

VIVE LA FRANCE

COMMUNE DE FRESSENNEVILLE

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Septembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, suivant une convocation en date du vingt-sept Août deux mille vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres du conseil municipal

Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEAURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SERVAIS Florence- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Madame BLERY Nancy- Monsieur CRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Guy)- Madame HAUDELIN Maryse

Etaient présents : Monsieur LELEU Jean-Jacques- Madame BEAURAIN Sylviane- Monsieur BOCLET Julien - Madame HUMEL Dany- Monsieur DACHEUX Tony- Madame LECOMPTE Jennifer- Monsieur LECUYER Jean-Michel (Marcel) - Monsieur CAPON Alain- Monsieur DEBLANGY Janick- Madame SANNIER Virginie- Monsieur LECOMPTE Cédric- Monsieur BESSON Benjamin- Madame BLERY Nancy- Monsieur CRAMET Armel- Monsieur TERNOIS Laurent- Madame HAUDELIN Maryse **soit 16/18**

Etaient absents avec pouvoir : soit 0/18

Etaient absents :

Madame SERVAIS Florence
Monsieur LECUYER Jean-Michel Guy **soit 2/18**

Président de séance : Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. Madame LECOMPTE Jennifer a été désignée à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire auxiliaire : LE MOIGNE Florence

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 Heures.

ORDRE DU JOUR :

N° ordre	Délibération	Objet
1	-	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2024
2	N° 2024-09-01	DEMANDE DE REMBOURSEMENT
3	N° 2024-09-02	DEMANDE DE SUBVENTION RASED
4	N° 2024-09-03	FINANCES : Décision modificative N°1
5		QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET INFORMATIONS DIVERSES

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique que suite à la demande de Monsieur BOCLET Julien de voir appliquer l'Article L 2121-10, en vigueur depuis le 29.12.2019, Du Code des collectivités territoriales, la réunion du conseil municipal initialement programmée au 13 août 2024 a été annulée.

Il est vrai que l'Article L 2121-10 stipule que « *Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée, publiée.* ***Elle est transmise de manière dématérialisée*** *ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse »*

Aussi, Monsieur le Maire informe que la réglementation sera appliquée sans problème et il demande aux élus de prendre bonne note qu'à compter de ce jour les convocations seront envoyées par courriels. Les conseillers municipaux qui souhaitent continuer à recevoir à leur domicile sont invités à en faire la demande par écrit.

Quant au choix de la date qui pourrait soulever interrogation initialement Monsieur le Maire explique qu'elle a été déterminée en fonction de ses vacances, de ses dernières obligations professionnelles, de la date de la dernière réunion et de la demande de modification du budget reçue de Madame la Sous-Préfète.

Monsieur le Maire précise que le débat n'est pas ouvert sur ce point, du fait que les convocations et l'ordre du jour sont de sa compétence.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 JUIN 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 pour lequel il a été tenu compte des demandes de modifications de Monsieur BOCLET Julien. Le procès-verbal rectifié a été transmis aux élus avant la séance.

Avant de passer à l'approbation Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais dit qu'il était au courant de la présence de marnières

Monsieur BOCLET Julien rétorque « vous étiez au courant puisque vous avez dit les avoir informés »

Sans autre remarque le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 2024-09-01 : DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du 14 juillet, des trophées ont été remis aux sportifs méritants.

Il manquait un trophée à la commande et dans l'urgence une commande a été passée chez DECATHLON à ABBEVILLE

Considérant qu'il n'était pas possible de payer par mandat administratif, Monsieur le Maire s'est chargé de payer avec sa carte bancaire l'achat d'un montant de 42 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de rembourser la somme de 42 euros à Monsieur LELEU Jean-Jacques, Maire qui ne prendra pas part au vote

Monsieur CRAMET Armel souligne qu'il serait bien de mettre les noms en légende sous les photos du bulletin municipal

Monsieur Le Maire répond que personnellement il connaît les noms puisqu'il était présent à la cérémonie.

DELIBERATION N° 2024-09-02 : DEMANDE DE SUBVENTION RASED

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention du RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficultés) Ecole V. GIROT de Friville-Escarbotin.

Il est précisé que la dernière subvention versée remonte à 2021 pour un montant de 250.00 euros (RASED Oisemont)

Monsieur DACHEUX Tony précise que l'on ne sait pas s'ils interviennent pour les enfants de la commune

Monsieur le Maire répond que La demande ne précise pas le nombre d'enfants pris en charge. Les services ont appelé plusieurs fois sans avoir de réponse, un dernier message a été laissé ce jour. Un mail a été également envoyé sur l'adresse trouvée par internet mais le courriel revient non distribué.

Madame BEAURAIN Sylviane confirme que le RASED intervient bien et même beaucoup pour Fressenneville

Monsieur CAPON Alain est favorable à une subvention si intervention

Madame BEAURAIN Sylviane explique que le RASED de Friville-Escarbotin est très débordé car ils ne sont plus beaucoup à intervenir sur le territoire

Monsieur DACHEUX Tony souligne que la somme de 250 euros n'est pas importante

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a reçu aucune demande de subvention les années antérieures ni en 2024

Monsieur BOCLET Julien souligne que la commune n'a donc pas les noms des élèves pris en charge

Monsieur LE CUYER Jean-Michel Marcel propose la somme de 300 euros

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention au RASED (Réseau d'Aide Aux Elèves en Difficultés) de Friville-Escarbotin d'un montant de 300 euros

DELIBERATION N° 2024-09-03 : FINANCES : décision modificative N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une demande de Madame la Sous-Préfète reçue le 24 juin 2024 il convient de modifier le budget primitif 2024

En effet, il est demandé d'inscrire intégralement les montants de la dotation globale de fonctionnement

De plus, il est demandé de justifier les montants inscrits au compte 1641 ainsi qu'au 6611.

Monsieur le Maire laisse Madame LE MOIGNE Florence faire la présentation de la Décision Modificative- Elle rappelle que le budget primitif est un acte de prévisions.

Afin de tenir compte des remarques et de répondre à Madame la Sous-Préfète il est proposé de modifier le budget primitif de la façon suivante :

- **Concernant le compte 1641 et le compte 6611,** considérant que les inscriptions correspondaient à un éventuel emprunt qui dans tous les cas ne sera réalisé sur l'exercice 2024, il est proposé de modifier les inscriptions par rapport à l'état de la dette telle que calculée sans le nouvel emprunt.

  Ce qui correspond à la modification suivante :

  Section investissement : Compte 1641 « emprunt » : - 30 698.64 (sens dépenses)

  Compte 1641 « emprunt » : - 30 698.64 (sens recettes)

  Section fonctionnement : Compte 6611 « intérêts des emprunts » : - 9 385.29 (sens dépenses)

  Compte 617 » études et recherches » : + 9 385.29 (sens dépenses)

- **Concernant l'intégration des dotations en totalité,** la modification sera la suivante :

  Section fonctionnement en recettes :

Compte 741121	: dotation de solidarité rurale	: + 20 515.00
Compte 74111	: dotation globale de fonctionnement	: + 21 366.00
Compte 742	: dotation aux élus locaux	: + 293.00
		==========
		+ 42 174.00

  Section fonctionnement en dépenses :

Compte 617	: Etudes et recherches	: + 12 174.00
Compte 6450	: charges de sécurité sociale	: + 10 000.00
Compte 65132	: prix	: + 1 000.00
Compte 6042	: achats de prestations de services	: + 19 000.00
		==========
		+ 42 174.00

Avant de passer au vote et de répondre aux éventuelles questions, Monsieur le Maire fait une intervention

« *Je tiens à rappeler les débats au cours de la commission des finances concernant notamment les dotations*

Cela avait conduit à ne pas inscrire la totalité des dotations.

Vous vous souvenez qu'il vous avait été expliqué qu'il faudrait attendre le décret mais que la communauté de communes avait obligation de nous reverser les 234 173 euros qui correspondent à la part CPS.

Monsieur BOCLET vous en doutiez, alors aujourd'hui je vous le confirme nous aurons bien nos 234 173 euros en totalité et nous avons déjà perçu un premier versement de 66 906 euros le 6 août dernier

Concernant un éventuel emprunt, je vous affirme de nouveau, qu'il ne sera réalisé uniquement en cas de réel besoin et pour la réalisation de la cantine.

Les ajustements seront à faire dans tous les cas sur le budget 2025. Au regard de l'avancée du dossier le budget 2024 n'aura très certainement à supporter que les honoraires divers et les premières situations des entreprises qui auront commencé le chantier »

Madame SANNIER Virginie fait remarquer qu'au final la Communauté de Communes a bien reversé comme annoncé

Monsieur BOCLET Julien répond « on ne peut pas faire un document fictif- On n'était pas sûr- nous n'avions aucun document »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision modificative proposée

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

QUESTIONS DE MONSIEUR BOCLET JULIEN

« Pourrions-nous avoir un retour ?? : SUR »

1) **RETOUR SUR LA VENUE DES FRANÇAIS ITINERANTS SUR LE STADE**

Réponse de Monsieur le Maire

« Les citoyens français itinérants sont arrivés sur la commune, sans prévenir à l'avance, le vendredi 14 juin à 14h30 après avoir sollicité le Président de la Communauté de Communes. La gendarmerie interpellée, m'a informé que « s'ils ont décidé de s'installer à Fressenneville, ils s'installeront… ». La situation m'a obligé à accepter au risque de les voir rentrer de force sur le terrain de football et d'avoir tout le complexe sportif saccagé.
Je vous renvoie d'ailleurs à l'article du courrier picard du 3 juillet concernant une quarantaine de caravanes à Cayeux sur Mer. En l'absence de négociation le Maire de cette commune a vu son terrain complétement occupé sur la zone de sport. Ils ont forcé le portail et percuté la voiture des agents de police municipale. Il y a également BOURSEVILLE courant du mois d'Août
Une convention a été signée avec Monsieur DEBARD DADI, responsable de groupe. Vous l'avez reçue par courriel en début d'après-midi. Notre policier municipal a fait des visites régulières sur le site pour contrôler le respect de la convention.
Je tiens à vous assurer et je pense qu'il serait honnête de le reconnaître, que grâce à la négociation notre terrain de sport a été préservé, aucun dégât matériel n'a été constaté. Nous avons eu une bouche

d'assainissement obstruée et à certains endroits quelques papiers et excréments. Cela a engendré l'intervention de deux agents pendant 2 heures.

Par contre, je regrette que la propriétaire d'une pâture proche de nos installations, ait vu sa propriété jonchée d'excréments et de papiers. A sa demande, je suis intervenu auprès du président de la communauté de communes afin qu'il soit entrepris un nettoyage
(courrier adressé à la CCV le 1.07.2024)

Je rappelle que la communauté de communes et celle des villes sœurs ont la compétence et sont dans l'obligation de créer une aire de grand passage. A priori aucun accord n'est trouvé pour le lieu d'implantation et les présidents semblent jouer au pingpong (on a eu des médailles !) au détriment des communes. On ne peut qu'espérer que Monsieur le Préfet finira par statuer et que notre territoire soit équipé en conséquence- Affaire à suivre »

Monsieur BOCLET Julien « je tiens à signaler à l'ensemble du conseil que je trouve indigne la teneur du courrier que j'ai reçu juste pour être venu signaler ce que j'avais constaté- Le lundi il y avait des enfants » il interpelle Monsieur CAPON Alain « Alain tu étais présent et d'accord avec moi ». Il poursuit « de plus j'ai interrogé des agents des services techniques qui étaient d'accord pour faire des heures si besoin »
« Monsieur le Maire, en aucun cas on ne peut être indigne envers un élu »

2) LE 13 ET 14 JUILLET

Réponse de Monsieur le Maire
« pas de question réellement posée – que dire c'est la fête Nationale, la prise de la Bastille. »

Monsieur BOCLET Julien répond « la question était Pourrions-nous avoir un retour ??? »

Monsieur le Maire réplique « ben vous aurez la réponse à la prochaine réunion »

3) LA NON-CONFORMITE D'UN PODIUM OU LES ENFANTS DE L'ALSH REALISAIENT LEURS SPECTACLES

Réponse de Monsieur le Maire

« Je pense que vous avez constaté que le podium n'est pas le nôtre, puisqu'il est toujours dans le gymnase indisponible et inaccessible.

Le podium que vous avez contrôlé à priori nous a été prêté par une commune voisine à la dernière minute.

Ce podium ne comportait pas que des pièces d'origine en effet mais ne présentait aucun danger pour les enfants- Les pièces avaient été contrôlés par les deux responsables des services techniques. 4 goupilles étaient remplacées par des goupillons en fer à béton »

Monsieur BOCLET Julien répond « J'ai constaté et pris des photos des morceaux d'acier. Je trouve grave d'avoir mis des enfants dessus, une structure non homologuée. »

Monsieur le Maire « vous êtes technicien ? seul un inspecteur du travail peut mettre en demeure- Vous êtes inspecteur du travail ? »

Monsieur BOCLET Julien répond « Je suis formateur R408 et je fais des saisies sur OGELI, je trouve votre réponse honteuse et il s'agissait de la vie des enfants «

Monsieur le Maire écoute, dit « comme d'habitude » et joue du violon avec ses mains

Monsieur BOCLET Julien conclut « on contrôle lorsque l'on prend quelque chose »

Monsieur le Maire souligne « les ragots sur les réseaux sociaux, etc....»

Monsieur BOCLET Julien lui rétorque « je ne suis pas concerné »

4) L'ACHAT DES REFRIGERATEURS POUR LA CANTINE

Réponse de Monsieur le Maire

« Je vous confirme l'achat de 2 armoires réfrigérateurs pour équiper la cantine scolaire. Elles ont été achetées pour un montant de 3242 euros HT soit 3 890.40 euros TTC et seront remises dans la nouvelle structure

Cet achat a été effectué sur recommandation de la société prestataire des repas de cantine. En effet il a été rappelé par le prestataire le plan de maîtrise sanitaire pour assurer l'hygiène et la sécurité alimentaire.
Les réfrigérateurs de la cantine doivent restés obligatoirement fermés pour la conservation des alimentaires et des plats témoins. Pour rappel selon la méthode HACCP, le plat témoin doit être conservé au froid positif 5 jours, mais en pratique il est conservé 7 jours. Le plat témoin du lundi midi est remplacé par le plat témoin du lundi midi suivant, et ainsi de suite pour tous les jours de la semaine. Il faut un affichage constant à l'extérieur de la température.
Précision supplémentaire les repas de la cantine pour le lundi sont livrés le dimanche soir vers 17h – problème pour les locations des particuliers
De plus, ils ne peuvent pas être utilisés par les associations. Surtout lorsque les associations passent durant le service pour mettre dans les réfrigérateurs de l'alcool- Le problème était posé également pour les repas des retraités dynamiques du mercredi. On n'est plus sur le temps de restauration scolaire mais sur de la restauration collective soumise aux mêmes règles sanitaires.

Avant que vous posiez la question au prochain conseil, je vous informe que nous avons commandé une machine à laver de grande capacité et deux sèches linge.

En effet, au regard du nombre de maillots à laver le personnel ne s'en sort plus tant pour laver que pour sécher. En août à la reprise il y avait 6 caisses pleines de maillots à laver. A peine lessive terminée qu'avec les matchs amicaux tout était à refaire avant les matchs. Aussi, il fallait une machine à laver de plus grande capacité ainsi qu'un sèche-linge

J'en ai profité pour changer celui de l'école maternelle car j'ai appris qu'il ne séchait plus- La dépense totale des 3 appareils se monte à 1 739.97 euros TTC. ***Un investissement plus que nécessaire »***

5) LES DIFFERENTS BATEAUX REALISES AINSI QUE LES TRAVAUX DE VOIRIES PREVUS OU DEJA FINALISES

Réponse de Monsieur le Maire

- ENTREES BATEAUX ET TRAVAUX DE VOIRIE
  Pour votre information 3 entrées bateaux ont été réalisées par le biais de la Communauté de Communes. La procédure est la suivante : les demandes sont à faire en mairie et elles sont transmises à la Communauté de Communes

- AVALOIRS REFAIT PAR ENTREPRISES
  Pour votre information 9 avaloirs ont été refait pour un montant total de 3 600 euros dans les rues suivantes : Rue Jean Jaurès- Rue Chevalier de la Barre- Rue Jean Moulin et Rue Camille Pelletan

- TROTTOIR RUE CAMILLE PELLETAN
  Le montant des travaux fait par une entreprise est de 480 euros + la grave (le trottoir a été dégraissé puis pose de film blanc et grave)

  Monsieur BOCLET Julien souligne « il y a bien un règlement ? »

  Monsieur le Maire répond « normalement on est sur des tranchées de 60 cm mais je suis intervenu pour que ce soit sur 1 mètre afin d'avoir quelque chose de propre, avec un accord des parties »

- TRAVAUX PROGRAMMES AVANT LA FIN D'ANNEE

Trottoir devant l'AMARYLLIS par l'entreprise BTP en septembre ou octobre

Ruelle CASSEE : Comme noté dans la réponse adressée à Madame CAILLEUX Ludivine le 5 juin 2024, je me suis rendu sur place avec Monsieur BONHOMME et Madame LE BRIS. Il a été décidé, aux dépens d'autres communes, de réaliser une émulsion gravillonnée du début de la ruelle jusqu'à son entrée. Ce jour à 15h j'ai eu une réunion avec Jessica LE BRIS on reste en attente du devis de l'entreprise COLAS mais les travaux seront réalisés avant la fin d'année.

Dans les réfections de la ruelle attenante à la propriété de Mr LECUT, le problème demeure mais l'affaire est presque solutionnée »

Rue Jean-Baptiste CLEMENT : la réfection de cette rue est prévue dans les prochaines programmations pour l'année 2025, de la maison de Madame GALHAUT jusque SAMBOR

6) LE PROJET BRICARD

Réponse de Monsieur le Maire

« Je vous rappelle la délibération N° 2023-10-05 prise en séance du 10 octobre 2023 autorisant l'étude de sol sur la friche Bricard réalisée par un bureau certifié afin de permettre la délivrance d'une ATTES ALLUR obligatoire pour la délivrance du permis de construire

Après consultation la commande a été passée le 16 avril 2024 auprès de APAVE pour la réalisation d'un diagnostic pollution sur les milieux Sols et Gaz du sol.

Le planning prévisionnel à la commande était le suivant :

- Réalisation des investigations de terrain : courant juin et début juillet
- Analyses laboratoires : délai standard 1 semaine
- Rendu rapport par mail pour avis : fin juillet

Par mail en date du 4 juillet la société APAVE nous a fait le retour suivant :

« Nous avons terminé les interventions prévues dans le cadre de notre mission sur la friche Bricard

Semaine 24 : Réalisation des sondages Sols - 62 sondages comme prévu et 133 échantillons analysés
Peu d'indice organoleptique observés sur site excepté sur quelques sondages dans l'ancienne cour de l'usine.

Semaine 25 : Réalisation de 45 points de mesures d'air sous dalle
Des teneurs en COV sont mesurées dans l'ancienne cour de l'usine et certains ateliers

Semaine 26 : Pose de 13 piézairs (12 prévus initialement mais sans surcoût par équilibrage des profondeurs) et prélèvements des gaz du sol

Nous avons reçu la majorité des résultats sur les sols.

Dans les grandes lignes, nous constatons des impacts en métaux lourds, ponctuellement en hydrocarbures et sur env 50 % des échantillons la présence de trichloroéthylène.
Ceci confirme l'existence d'une problématique solvants chlorés sur le site.

Les résultats sur les gaz de sol sont toujours en attente, ils nous apporteront plus de précisions sur le sujet.

Nous essayons de maintenir le délai de rendu du rapport pour fin juillet »

Par mail en date du 26 juillet la société APAVE nous a fait le retour suivant :

« Nous avons reçu les résultats sur les gaz du sol prélevés au droit de la friche Bricard. Les concentrations sont bien plus élevées que ce que l'on pensait.

La plupart des supports ayant même été saturés.

Ceci confirme la problématique solvants chlorés que nous avons identifié dès le début de l'étude et qui nous a conduit à proposer ces investigations.

Comme évoqué lors de la réunion à l'issue de la partie Infos, il est désormais confirmé que des prélèvements complémentaires seront nécessaires, en particulier sur le milieu gaz du sol.

Quelques analyses sont encore en cours sur des échantillons au laboratoire.

Le rapport de cette première phase d'investigations sera rendu la première semaine de septembre, avec les préconisations pour la suite. »

A la date de ce jour nous restons donc en attente des préconisations pour la suite. Bien entendu des prélèvements complémentaires sont déjà annoncés »

7) LE PROJET CANTINE SCOLAIRE

Réponse de Monsieur le Maire

« Je vous rappelle par délibération N° 2023-12-09 le conseil municipal avec une abstention de Monsieur BOCLET a validé le projet, le plan prévisionnel de financement et m'a autorisé à lancer le marché.

Je vous rappelle la réunion de la commission travaux élargie du 21 mars 2024 au cours de laquelle le projet a été présenté par Madame THIBAULT

Le permis de construire a été déposé le 10 avril 2024, complété le 23 avril 2024 et accordé le 29 août 2024

Après la procédure de marché public, les lots attribués, la commission de travaux sera invitée aux réunions »

Monsieur BOCLET Julien fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission en retour. On a bien réceptionné les documents qui ont été présentés à la commission mais il y avait des points à revoir. Des améliorations à apporter. Je ne suis pas du métier, ni architecte mais cela aurait été judicieux de revoir les détails comme l'endroit des noues, les espaces verts... »

Monsieur LECUYER Jean-Michel Marcel intervient « non on n'est pas architectes – techniquement c'est son travail »

Monsieur BOCLET Julien rétorque « on n'est pas architectes mais on peut poser des questions - on ne vient pas pour faire les moutons ou les pantins, on peut faire des propositions en commission, je vous rappelle les boulettes sur le marché de la toiture de l'école- heureusement que nous sommes intervenus »

Madame SANNIER Virginie souligne que le personnel qui va être affecté à la cantine et va utiliser le matériel devrait être pouvoir émettre son avis et avoir connaissance du projet

Monsieur CRAMET Armel confirme l'avis que ceux qui travaillent dedans doivent être consultés

Monsieur BOCLET Julien affirme qu'il y a dans tous les cas des questions à poser à l'architecte comme par exemple les emplacements des noues, la réduction des parties pelouses utilisées par les enfants.

8) LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Réponse de Monsieur le Maire qui fait un résumé des commissions en précisant que les comptes rendus ont été transmis par courriel aux élus

- **Réunion de la commission « fêtes-animations-vie associative-communication » le 13 mai 2024** Cette réunion avait pour ordre du jour :
- Préparation de la fête des écoles
- Préparation des festivités du 13 juillet
- Préparation du 80ème anniversaire de la libération
- Course cycliste du 21.06
- Concours Maisons fleuries

- **Réunion commission scolaire du 11 juin 2024.** Cette réunion avait pour ordre du jour la préparation et l'organisation de la fête des écoles- cette réunion a eu lieu en mairie avec les équipes enseignantes afin de définir le déroulé de l'après midi

9) LES MAISONS FLEURIES

Réponse de Monsieur le Maire

« Conformément à la décision de la commission « fêtes animations vie association communication » lors de sa réunion du 13 mai 2024

Le passage a été effectué le 29 juin par Monsieur DACHEUX Tony et Monsieur CAPON ALAIN ; Le rendez-vous était fixé à 10 heures à la mairie et l'ensemble des membres de cette commission ont été conviés

Passage effectué et photos prises »

Mais Mr le Maire fait remarquer à Mr DACHEUX Tony qu'il attend les adresses des photos qui ont été prises

Monsieur DACHEUX Tony répond qu'il pensait qu'il y aurait une réunion de la commission

Monsieur le Maire lui répond que la commission a décidé que le classement sera effectué en bureau municipal »

QUESTIONS DE MONSIEUR CRAMET ARMEL

« Bonjour,

Quel est le contenu de la convention signée avec les gens du voyage ?

Bien Cordialement »

Cramet Armel. »

La convention a été envoyée par mail en début d'après midi

Les questions épuisées, Monsieur le Maire passe aux informations

Madame HAUDELIN Maryse demande la parole car elle a des questions à poser

Monsieur le Maire « on verra après »

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire « Quelques informations avant de conclure »

-Rappel de l'inauguration du lotissement des Frênes le 13 septembre

-Rentrée scolaire : Tout s'est bien passé

Madame GAMBIER qui a adressé ses remerciements au personnel communal pour les travaux réalisés durant l'été avec minutie

Les effectifs arrêtés au jour de la rentrée sont :

Ecole Maternelle : 54 élèves
Primaire : 117 élèves
Soit un effectif total de 171 élèves

-Affaire Gymnase

Le 10 juillet 2024 une réunion contradictoire a été organisée à l'initiative de l'assurance de la commune dans le cadre de sa protection juridique.

Chacune des parties était représentée, à savoir la commune, l'association des parents d'élèves et les saltimbanques de l'impossible, assistée de leurs experts

Le résumé du rapport fait ressortir

« Aucune conciliation n'a pu être trouvée entre les parties- aucun accord n'a pu être trouvé à l'issue des opérations d'expertise car la partie adverse conteste son implication dans le litige »

L'expert de la commune a proposé aux parties adverses une « reconstitution de la scène du montage du tripode » du fait que

(extraits du rapport)

- Les relevés météo au jour du sinistre n'indiquent aucun vent violent et aucune précipitation contrairement à ce qui a été avancé par les parties adverses
- L'ensemble des experts a pu constater que la toiture n'est pas fuyarde
- Les éléments structurels du tripode sont des tubes qui s'emboitent les uns dans les autres.
- Cet emboitement implique nécessairement de surélever la structure au moment de la pose … dans ce contexte il semble que la hauteur finie, ou la hauteur utile nécessaire au montage soit très proche de celle du plafond

Dans l'analyse il est clairement noté

« Une erreur de manutention, au cours de laquelle le faîte du tripode se serait accroché à la structure métallique du faux plafond, semble l'hypothèse la plus probable pour expliquer le sinistre. »

Je ne suis pas expert comme personne autour de cette table je pense, aussi nous attendrons la reconstitution. Mais je confirme ma détermination à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Même si tout le monde souhaite revoir ce gymnase réouvert au plus vite.

Plus vite la reconstitution aura lieu, plus vite nous serons fixés

La balle reste dans le camp des parties adverses à répondre à notre expert.

Je n'ai plus d'information je vais lever la séance

Madame HAUDELIN Maryse redemande la parole afin de pouvoir poser ses questions

Monsieur le Maire lui répond « les questions sont à poser par écrit 48 h avant la séance- Maintenant on respect le règlement »

Madame HAUDELIN Maryse rétorque « ce sont des questions qui m'ont été posées hier soir et je ne vais pas passer l'après-midi à mon ordinateur »

Monsieur le Maire confirme « vous les poserez pour la prochaine séance et maintenant on application la réglementation pour les procès-verbaux également »

Madame SANNIER Virginie fait remarquer « il n'est pas dit qu'il faut retranscrire mot à mot et Florence fait ce qu'elle peut surtout sans aucun enregistrement »

Madame BEAURAIN Sylviane rétorque « oui mais il ne faut pas changer le sens de ce qui est dit- si le sens est détourné vous aurez encore des remarques »

Madame LE MOIGNE Florence rappelle aux élus qu'elle n'est que secrétaire auxiliaire, et que la charge de la rédaction du procès-verbal revient au secrétaire de séance, qui peut bien entendu le faire rédiger mais sous son contrôle

Monsieur BOCLET Julien précise qu'il serait judicieux d'avoir un équipement pour enregistrer

Monsieur le Maire répond « il n'y aura pas d'équipement – c'est un manque de confiance – Allez le débat est clos- je lève la séance »

Séance levée à 18h50

La secrétaire

Jennifer LECOMPTE

Le Maire

Jean-Jacques LELEU